

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-41
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 1^{er} octobre 2026

Le 1^{er} octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Madame Sophie Besnard, Vice-Présidente.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(12)

Mme BAUDRY, Mme BELAUD, Mme BESNARD, M. BOURREAU, Mme COUSSEAU,
Mme FERCHAUD, M. GABORIAUD, M. LOGEIS, Mme MORIN, M. PERCHER,
Mme ROUSSELOT, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(5)

M. BACLES, Mme COTILLON, Mme MENARD, Mme MERCERON, M. VERDON

POUVOIRS

De Mme COTILLON à Mme FERCHAUD

Date de la
convocation

25 septembre 2026

Secrétaire de
séance

Mme VINCENDEAU

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC L'ENTREPRISE CFG DANS LE CADRE DE
LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE A DESTINATION DE L'EQUIPE
DIRIGEANTE**

Annexe : Convention de formation CTG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code l'Action Sociale et des Familles,

L'activité physique au travail reste l'une des principales causes d'accidents du travail, de maladies professionnelles et d'inaptitudes au travail.

Dans le cadre de la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), il est proposé une formation à destination de l'équipe dirigeante : « Sensibilisation équipe dirigeante à la PRAP ».

Cette formation a pour objet d'initier une démarche de prévention des risques professionnels et de manager la santé et sécurité au travail au travers d'un outil : la PRAP.

La Prévention des Risques liés à l'Activité Physique consiste notamment à éliminer les contraintes excessives, prolongées ou répétitives.

Le dispositif PRAP permet d'identifier et d'analyser les risques des situations de travail, et ainsi de participer efficacement à la mise en œuvre de la démarche de prévention.

Coût : 900 € pour 10 stagiaires

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter la convention de formation établie avec l'entreprise CFG dans le cadre de la sensibilisation de l'équipe dirigeante à la PRAP.**
- **D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme

La Présidente

Emmanuelle MENARD

P/

Sophie BESNARD
Vice-Présidente
Service et autonomie à domicile



Transmis en préfecture le 07/10/2026

Notifié ou publié le 07/10/2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.